

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Objet de l'enquête publique

Par arrêté du 10 Février 2016, Monsieur Bruno FOREL, Président du Syndicat Mixte du SCoT des 3 Vallées, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des 3 Vallées

## Durée de l'enquête

Du Lundi 6 Mars au Mercredi 19 Avril 2017 à 12 h

## Commission d'enquête

La commission d'enquête, désigné par ordonnance N°E160003266/38 du 13 Septembre 2016 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble se compose :

D'une Présidente :  
Madame Denise LAFFIN,

De Membres Titulaires :  
Monsieur Pierre MARIN  
Monsieur Alain GOYARD

Membres Suppléant :  
Monsieur Léon DUPREZ

En cas d'empêchement de Madame LAFFIN, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Pierre Marin, membre titulaire de la commission

## Constitution du dossier d'enquête publique

Conformément aux dispositions de l'article L 141-2 du Code de l'urbanisme Le dossier soumis à l'enquête publique comporte notamment :

- 1° Un rapport de présentation ;
  - 2° Un projet d'aménagement et de développement durables ;
  - 3° Un document d'orientation et d'objectifs.
- Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Le dossier qui sera soumis à l'enquête publique sur le projet de SCOT des 3 vallées, comprendra :

Le Rapport de présentation

- 1-1 : Diagnostic territorial
- 1-2 : Justification des choix retenus
- 1-3 : Evaluation environnementale
- 1-4 : Critères retenus pour l'application du SCOT
- 1-5 : Résumé non technique

Le Projet d'aménagement et de développement durables

Le Document d'orientation et d'objectifs

Les Délibérations

- Délibération prescrivant l'élaboration du SCOT et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation
- Délibération tirant le bilan de la concertation
- Délibération arrêtant le projet de SCOT

L'Avis des personnes publiques et commissions consultées (notamment celui de l'Autorité Environnementale)

La Publicité de l'enquête

L'Arrêté de prescription de l'enquête publique

Le dossier d'enquête publique s'accompagne, dans chaque lieu où il est déposé, d'un registre d'enquête publique, conforme aux prescriptions réglementaires, sur lequel le public pourra consigner ses observations, propositions, contre-propositions.

## Consultation du dossier l'enquête publique

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête, hors fermeture exceptionnelle et jours fériés :

Au siège de l'enquête publique : Syndicat Mixte du SCoT des 3 Vallées : 28, Chemin de la ferme SAILLET, 74250 Fillinges.

Au siège des communautés de communes des 4 Rivières (CC4R) et de la Vallée Verte (CCVV)

Au siège des communes de :  
Boège, Saint Jeoire en Faucigny, Viuz en Sallaz, Onnion, Peillonnex, La Tour, Habère Poche et Marcellaz.

## Présentation de observations

Les observations, propositions et contre-propositions du public portant sur le dossier de projet de SCoT des 3 Vallées soumis à l'enquête publique peuvent être, pendant la durée de l'enquête :

- Consignées dans les registres d'enquête, mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, disponible dans les lieux désignés à l'article 8 du présent arrêté ;
  - Adressées par courrier postal à l'adresse suivante :  
Madame la Présidente de l'enquête publique sur le projet de SCoT SCoT des 3 Vallées  
28 Chemin de la ferme SAILLET  
74250 FILLINGES
  - Adressées par messagerie électronique : [commissaire-enqueteur@scot-3-vallées.com](mailto:commissaire-enqueteur@scot-3-vallées.com)
- Les observations transmises au siège de l'enquête par correspondance ou par internet seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais avec le registre d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête.
- Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

## Accueil du Public

FILLINGES (Siège de la commission - 28 Chemin de la Ferme SAILLET -)

Mercredi 8 mars 2017 14h à 17h  
Samedi 25 mars 9h à 12h  
Mercredi 19 avril 9h à 12h

Mairie de SAINT JEOIRE

Vendredi 10 mars 15h à 18h  
Mercredi 22 mars 16h à 19h  
Samedi 8 avril 9h à 12h

Mairie de VIUZ EN SALLAZ

Samedi 18 mars 9h à 12h  
Mercredi 15 Mars 9h à 12h  
Mardi 18 avril 15h à 18h

Mairie de BOEGE

Lundi 13 mars 15h à 18h  
Samedi 1er avril 9h à 12h  
Jeudi 6 avril 9h à 12h

Mairie d'ONNION

Samedi 11 Mars 9h à 12h  
Mardi 28 mars 9h à 12h  
Mardi 11 avril 15h à 18h

Mairie de PEILLONNEX

Vendredi 17 mars 15h à 18h  
Jeudi 30 mars 16h à 19h  
Vendredi 14 avril 15h à 18h

Mairie de LA TOUR

Mardi 21 mars 14h à 17h  
Vendredi 31 mars 16h à 19h  
Mardi 4 avril 16h à 19h

Mairie d'HABERE POCHE

Vendredi 24 mars 14h à 17h  
Lundi 3 avril 16h à 19h  
Mercredi 12 avril 9h à 12h

## Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres portant sur le projet de SCoT seront clos et signés par les membres de la commission d'enquête.

Les registres doivent être transmis avec le dossier d'enquête et les documents annexés sans délai à la Présidente de la commission d'enquête qui les clos.

## Rapport et conclusions de la commission d'enquête

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête au siège du Syndicat Mixte du SCoT des 3 Vallées.

A l'issue de l'enquête publique, le comité syndical du SCoT des 3 Vallées approuvera le Schéma de Cohérence Territoriale.

Cet avis sera affiché au siège du Syndicat Mixte du SCoT des 3 Vallées, sur son site internet, ainsi que dans toutes les communes et EPCI du territoire du Syndicat Mixte.

**Syndicat Mixte du SCoT des 3 Vallées**  
**28 Chemin de la ferme SAILLET**  
**74250 Fillinges**